

5-2

LE BÉNÉVOLE COLLECTIVITÉS ET TERRITOIRE



● **Que fait le bénévole collectivités et territoire**

Il est en lien avec les différentes instances de son territoire : mairie, communauté de communes, agglomération.

Il est en veille sur les projets agricoles du territoire.

Il est en lien avec la collectivité qu'il suit pour les projets de développement agricole sur son territoire. Avec le salarié il porte la voix de Terre de Liens, peut proposer une expertise.

● **Les outils dont il dispose**

Une fiche de contexte, un document pour questionner la collectivité sur ses ambitions. Il est également possible de suivre une formation.

Espace collectivités : <https://www.terredelienslr.fr/espace-membres/collectivit%C3%A9s/>

● **Les qualités et aptitudes pour ce rôle**

Écoute, sens du collectif, de l'accompagnement, aptitudes relationnelles.

● **Combien de temps à y consacrer**

Variable en fonction de l'avancée du projet.

● **Comment se lancer**

En accompagnant un salarié ou un bénévole plus aguerri.

● **Contacteur l'animateur-ice**

L'animateur proposera de l'accompagner à un rendez-vous de collectivité.